

Pièce 5.2.f Secteur de Plan
Masse Place du Grand Ouest
(Zone 3UPc)

Echelle : 1/500

Approbation
Vu pour être annexé à la délibération du 15 septembre 2016

PLU arrêté le 28 janvier 2016

Légende cartographique

-  Limite maximale des lots au sol
 -  Emprise maximale des volumes en superstructure
 -  Emprise maximale des surplombs
 -  NGF Point de nivellement de la rue
 -  Zone non constructible en superstructure
 -  Emplacements réservés (Article L.123-1-5-V du Code de l'Urbanisme)
 -  Limite de zone
- H=x NGF Plafond maximum des constructions
R+x Nombre de niveaux maximum des constructions

